

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3108

présenté par

M. Eliaou, Mme Bergé, M. Anato, M. Besson-Moreau, Mme Brulebois, Mme Bono-Vandorme,
Mme Jacqueline Dubois, Mme Degois, M. Marc Delatte, M. Descrozaille, M. Gauvain,
Mme Hennion, Mme Janvier, M. Jolivet, Mme Louis, M. Maillard, M. Martin, Mme Motin,
Mme Moutchou, Mme Pételle, M. Pont, Mme Pouzyreff, M. Sempastous, Mme Tamarelle-
Verhaeghe, Mme Tanguy et Mme Genetet

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

I. – Supprimer le mot :

« notamment ».

II. – En conséquence, supprimer les mots :

« et à l'assistance médicalisée active à mourir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objectif de garantir à chacun une fin de vie accompagnée, en offrant à chaque personne l'accès au soulagement de sa souffrance et l'accès aux soins palliatifs.